



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRÉVENEUC EN DATE DU 03/03/2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le Trois Mars à Dix-Huit Heures et Trente Minutes le Conseil Municipal de TRÉVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Marcel SERANDOUR, Maire.

PRÉSENTS : Séverine BIGOURIE, Isabelle CHAMPAGNE, Jean-Jacques CLOCHET, Alain DRILLET, Arthur ESPIVENT de la VILLESBOISNET, Amélie GOULVEN, Annick KERVOËL, Eric MERIENNE, Marcel SERANDOUR

ABSENTS REPRESENTES : Bernadette JACQUEMARD procuration à Isabelle CHAMPAGNE - Linda LE BERRE procuration à Arthur ESPIVENT de la VILLESBOISNET, Sandrina MENDES procuration à Eric MERIENNE, Guy CHARBONNIER à Alain DRILLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Jacques CLOCHET

La séance est ouverte à dix-huit heures trente par Monsieur le Maire.



Le PV du conseil précédent, en date du 17/02/2026 est approuvé à l'unanimité.

1. ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS EN 2025

Exposé des motifs :

Vu l'article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que, chaque année, les communes doivent établir un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées d'une part en leur sein, et d'autre part au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain et au sein de toute société d'économie mixte ou société publique locale ;

Vu la fiche pratique « État récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus » publiée par la Direction générale des collectivités locales (DGCL) ;

Considérant que cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ;

Considérant que la DGCL recommande de présenter cet état en séance, avec mention de ce document au procès-verbal, notamment lors du débat d'orientation budgétaire qui intervient avant l'examen du budget ;

Considérant que pour l'adoption des budgets de l'année N, il convient de présenter un état portant sur les indemnités et rémunérations perçues par les élus en année N-1 ;

État récapitulatif des indemnités perçues par les élus :

SERANDOUR MARCEL	Maire	15 311,26 €
MENDES SANDRINA	ADJOINTE	4 565,28 €
KERVOEL ANNICK	ADJOINTE	4 565,28 €
CHARBONNIER GUY	ADJOINT	4 565,28 €

2. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2026

Exposé des motifs :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article 1639 A du Code général des impôts, les collectivités territoriales doivent fixer chaque année les taux des taxes directes locales.

✎ ✎

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies et 1639 A relatifs à la fixation des taux des impôts directs locaux ;

Vu la loi de finances pour 2026 ;

Vu l'état de notification des bases de fiscalité directe locale (imprimé 1259-collectivités) pour l'année 2026, faisant apparaître les bases prévisionnelles de l'exercice ;

Considérant l'augmentation faite en 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DÉCIDE** de fixer les taux des taxes directes locales pour l'année 2026 comme suit :

Nature de la Taxe	Taux voté en 2025	Taux retenu pour 2026
Taxe Foncière (Bâti)	38,60 %	38,60 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	82,19 %	82,19 %
Taxe d'Habitation (Résidences Secondaires)	19,65 %	19,65 %

- **DÉCLARE** que ces taux seront notifiés aux services fiscaux dans les délais réglementaires.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

3. COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 COMMUNE ET LOTISSEMENT DE KERVALO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3 ;

Vu la délibération n°DB-2023-03 du 7 février 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Tréveneuc ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du lotissement de Kervalo ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, pour les dépenses et les recettes de l'année 2025, le Compte Financier Unique du Budget Principal et du budget annexe (Lotissement de Kervalo) dressé concomitamment par le comptable public du Service de Gestion Comptable de Saint-Brieuc et l'Ordonnateur au titre de l'année 2025, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;

Considérant les éléments susvisés ;

Présenté par Marcel SERANDOUR, le Compte Financier Unique est soumis au vote par Annick KERVOËL,

Monsieur le Maire, ne prenant pas part au vote et s'étant retiré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Tréveneuc qui présente :
 - ☞ Un excédent de Fonctionnement de **168 210,55 €**
 - ☞ Un déficit d'Investissement de **191 760,43 €**
- ✓ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Lotissement de Kervalo
 - ☞ Un déficit de Fonctionnement de **12 114,50 €**
 - ☞ Un déficit d'Investissement de **22 324,98 €**
- ✓ **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE ET KERVALO

➤ AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE

Pour Rappel :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **277 875,14 €**

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : **84 195,58 €**

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit 001) de la section d'investissement de : - 191 760,43 €

Un solde d'exécution (Excédent 002) de la section de fonctionnement de : 168 210,55 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 287 045.00 €
En recettes pour un montant de : 45 843.00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 155 087.29 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 211 098,29 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 41 307,84 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ **APPROUVE** le report d'excédent de **41 307,84 €** en section de fonctionnement en 2026.
- ✓ **APPROUVE** le report d'excédent de **86 114,71 €** en section d'investissement en 2026.
- ✓ **APPROUVE** L'affectation de l'excédent de fonctionnement de **211 098,29 €** en section d'investissement au 1068

➤ **AFFECTATION DES RESULTATS LOTISSEMENT DE KERVALO**

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Pour Rappel :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **238 308.04 €**
Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : **-182 347.47 €**

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : -22 324,98 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : -12 114,50 €

Besoin net de la section d'investissement : Sans objet

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : Sans objet

Ligne 002 : Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) : - 194 461,97 €

Ligne 001 : Excédent de résultat d'investissement reporté (001) : 215 983,06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ **VALIDE** le report d'excédent de 215 983,06 € en section d'Investissement en 2026.
- ✓ **VALIDE** le report de déficit de 194 461,97 € en section de Fonctionnement en 2026.

5. BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE ET KERVALO

➤ BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2026 du budget principal de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement avec :

→ **998 819 €** en dépenses et en recettes de Fonctionnement

→ **1 356 999 €** en dépenses et en recettes d'Investissement

F O N C T I O N N E M E N T	DÉPENSES			DÉPENSES			I N V E S T I S S E M E N T
	011	Charge de gestion générale	288 007,00	113 269,30	Opérations patrimoniales	041	
	012	Charges de personnel	378 575,00	3 000,00	Dotations fonds divers (Rembt FCTVA)	10	
	65	Autres charges de gestion courante	137 250,00	353 265,24	Capital d'emprunts	16	
	66	Charges financières	35 052,88	17 860,00	Immobilisations incorporelles (Frais d'études)	20	
	67	Charges exceptionnelles	1 000,00	10 168,00	Subventions d'équipements versées (SDE)	204	
	014	Atténuation de charges	200,00	93 594,69	Immobilisations corporelles (Achats)	21	
	023	Virement à la section d'investissement	3 976,77	704 447,12	Travaux	23	
	042	Amortissements des immobilisations	154 757,35	3 500,00	Prêts particuliers	27	
	TOTAL		998 819,00	57 894,65	Travaux en régie - amortissement des	040	
F O N C T I O N N E M E N T	RECETTES			RECETTES			I N V E S T I S S E M E N T
	042	Travaux en régie - amortissement subventions	57 894,65	154 757,35	Amortissements des immobilisations	040	
	70	Produits des services et ventes diverses	3 550,00	113 269,30	Opérations patrimoniales	041	
	73	Impôts et taxes	32 413,00	3 976,77	Virement de la section de fonctionnement	021	
	731	Impositions directes	565 100,00	0,00	Produit des cessions d'immobilisation	024	
	74	Dotations, subventions, participations,	227 553,00	391 469,58	Emprunts	16	
	75	Autres produits de gestion courante (loyers)	52 700,00	470 568,29	Dotations fonds divers (dont 1068 + FCTVA +	10	
	76	Produits financiers	0,51	136 843,00	Subventions d'investissement	13	
	77	Produits exceptionnels	1 000,00	86 114,71	Résultat d'investissement reporté	001	
	013	Produits de gestion (remb. POSTE, CUI CAE...)	17 300,00				
F O N C T I O N N E M E N T	002	Excédent de fonctionnement reporté	41 307,84				I N V E S T I S S E M E N T
	TOTAL		998 819,00	1 356 999,00	TOTAL		

➤ **BUDGET PRIMITIF 2026 LOTISSEMENT DE KERVALO**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2025 du lotissement de Kervalo, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement avec :

→ **701 328,94 €** en dépenses et en recettes de Fonctionnement

→ **626 987,12 €** en dépenses et en recettes d'Investissement

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES		DEPENSES
002 Résultat de fonctionnement re	194 461,97 €	16 Remboursement du capital	230 000,00 €
011 Charges Générales	152 830,03 €	040 Intégration du stock	396 987,12 €
65 Régularisation de TVA	20,00 €		
66 Remboursement des intérêts	20 000,00 €		
042 Annulation du stock initial	314 016,94 €		
043 Chap Ordre intérieur section fonct	20 000,00 €		
TOTAL DEPENSES	701 328,94 €	TOTAL DEPENSES	626 987,12 €
	RECETTES		RECETTES
70 Produit des services	284 341,82 €	16 Emprunt	96 987,12 €
042 Intégration du stock	396 987,12 €	001 Excédent reporté	215 983,06 €
043 Chap transfert entre sections	20 000,00 €	040 Annulation du stock initial	314 016,94 €
TOTAL RECETTES	701 328,94 €	TOTAL RECETTES	626 987,12 €

La séance est close à 19h30

Le secrétaire de séance

Jean-Jacques CLOCHET

